



Luxembourg, le **19 SEP. 2016**

**Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec  
le Parlement**

**Service Central de Législation  
43, boulevard F.D. Roosevelt  
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°2315 du 12 août 2016 de Monsieur le député André Bauler, concernant l'état de certains sentiers pédestres proposés par les CFL, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch  
Ministre du Développement durable  
et des Infrastructures**

Copie à Monsieur le Ministre de l'Économie

**Réponse commune de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures ainsi que de Monsieur Etienne Schneider, Ministre de l'Economie, à la question parlementaire n° 2315 du 12 août 2016 de Monsieur le Député André Bauler.**

Par la question parlementaire n° 2315 du 12 août 2016, l'honorable Député Monsieur André Bauler souhaite s'informer sur l'état de certains sentiers pédestres proposés par les CFL.

Nous avons l'honneur de vous informer que le réseau national des 42 randonnées de gare en gare, entièrement revu quant à ses tracés et doté d'un nouveau balisage en 2015, a été initialement créé par la Direction générale du Tourisme du Ministère de l'Economie (DG Tourisme), et ce en collaboration avec la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL). Dans le cadre de la mise en place du guide randonnées « 1000 Km Lëtzebuerg » cette collaboration entre les CFL et la DG Tourisme a été réglée de la façon suivante :

- Les CFL ont pris en charge les frais de création, d'édition et de publication du guide susmentionné ainsi que les frais de production des panneaux de signalisation.
- L'entretien des chemins des randonnées et leur balisage au moyen de panneaux et écriteaux fléchés, mis à disposition par les CFL, sont du ressort de la DG Tourisme à l'exception des panneaux de départ des différents sentiers, qui ont été installés auprès des gares et haltes par les CFL.

En ce qui concerne les observations soulevées par l'honorable Député Monsieur André Bauler, il est vrai que les services de la DG Tourisme ont été mis au courant de la plupart de celles-ci par les différentes instances œuvrant sur le terrain. Il s'agit d'incidents qui ne peuvent être évités en raison de l'activité forestière accrue dans toutes les régions du pays. Dans l'ensemble, les mesures nécessaires ont depuis lors été prises et à l'heure actuelle aucun de ces problèmes ne devrait subsister.

Plus spécifiquement, les problèmes évoqués ont été traités de la manière suivante :

- Sentier Troisvierges-Clervaux (No 1) : suite à des travaux de déforestation aux environs de Cinqfontaines, certains signes de balisage sur les arbres ont disparu avec ceux-ci. Les équipes de la DG Tourisme ont placé des poteaux avec la signalisation nécessaire au courant du mois de juin de cette année. Le Syndicat d'Initiative de Troisvierges a remis en état le sentier.
- Sentier Drauffelt-Kautenbach (No 4) : à hauteur de Lellingen, des travaux de déforestation ont entraîné la disparition de certains signaux de balisage. Les équipes de la DG Tourisme sont intervenues dans ce cas au courant du mois de juillet.
- Sentier Wiltz-Kautenbach (No 8) : la DG Tourisme n'était pas au courant de cet incident. Après vérification sur le terrain par l'Office Régional de Tourisme des Ardennes, un poteau portant des indicateurs de direction « CFL 8 » a été trouvé arraché et abîmé. Les équipes de la DG Tourisme ont procédé au remplacement de ce poteau.
- Sentier Michelau-Ettelbruck (No 10) : aucun chantier n'est réalisé à l'heure actuelle sous la maîtrise d'ouvrage des CFL dans les environs du sentier 10 entre Michelau et Ettelbruck. Il s'agit en l'occurrence de gros travaux pour l'aménagement d'un chemin

forestier près de la localité de Bürden, réalisés depuis le mois de février 2016 par l'Administration de la Nature et des Forêts. Une déviation claire est affichée en amont et en aval de ce chantier qui ne concerne pas uniquement le sentier « CFL 10 », mais également le sentier autopédestre de Bürden, le sentier national de la Haute-Sûre, ainsi que les sentiers locaux « Erpeldange-B » et « Bürden-A ». Outre les deux panneaux d'information sur le terrain, installés depuis le mois de février, une information figure sous « restrictions temporaires » sur le géoportail dédié au tourisme (<http://map.geoportail.lu/theme/tourisme>).

Les sentiers CFL empruntent toujours des sentiers de randonnée existants et leur entretien est de ce fait organisé en même temps que celui de ces derniers. Il convient de distinguer à ce sujet entre l'entretien des sentiers pour les maintenir dans un état propice et agréable à la marche (tonte des hautes herbes, élagage d'arbres et de buissons, etc.) d'une part et l'entretien de leur balisage d'autre part. Si la première tâche est confiée aux différents Syndicats d'Initiative, ceux-ci sont de plus en plus aidés par les services techniques des communes ou encore par les équipes des centres de triage de l'Administration de la Nature et des Forêts. Quant à l'entretien du balisage des sentiers, le département Tourisme du Ministère de l'Economie a conclu un contrat avec un organisme de réinsertion sociale pour demandeurs d'emploi. Ainsi, trois équipes assurent au niveau national la pose, la réparation et l'entretien régulier de la signalisation des sentiers de randonnée. Au vu de la taille du réseau de sentiers à entretenir, la DG Tourisme a instauré un système de rotation. Ainsi, en 2015 le balisage des 42 sentiers de gare en gare CFL a été intégralement remplacé. En 2016, l'ensemble des 208 sentiers a été ou sera renouvelé. En 2017, il s'agira de remplacer le balisage vieillissant des 26 sentiers nationaux de randonnée pédestre. Malgré le contrôle permanent par les équipes de la DG Tourisme, celles-ci sont tributaires des informations reçues par les Syndicats d'Initiative, par les sociétés privées travaillant dans les forêts, ainsi que par les avis reçus de la part des agents de l'Administration de la Nature et des Forêts. La DG Tourisme favorise le retour d'informations en communiquant une adresse courriel à ce sujet sur tous supports qui leurs sont destinés (panneaux de départ des randonnées, brochures, sites internet, etc.) : [sentiers@eco.etat.lu](mailto:sentiers@eco.etat.lu).

Ayant en charge l'entretien du réseau de sentiers de randonnée, la DG Tourisme publie, pour autant qu'elle en ait connaissance, toutes déviations, voies fermées aux randonneurs ou passages difficiles au moyen de la rubrique « restrictions temporaires » du géoportail tourisme <http://map.geoportail.lu/theme/tourisme>.